



Fonctionnement pour le règlement de la restauration pour l'année 2021 2022

Pour les élèves demi-pensionnaires réguliers, afin de vous éviter la gestion du planning sur école directe et du porte-monnaie en ligne, nous vous remercions de remplir le questionnaire ci-dessous. Il nous permettra de pré remplir votre planning annuel et de mettre en place un prélèvement tous les mois.

Attention, cela est possible seulement pour les familles dont les enfants mangent régulièrement à la cantine et toujours les mêmes jours : par exemple, un enfant qui mange deux jours par semaine et toujours les lundis et jeudis.

Si votre enfant mange plusieurs jours par semaine mais pas toujours les mêmes jours, vous devrez continuer de remplir vous-mêmes le planning sur école directe et créditer votre porte-monnaie.

Notre enfant : Nom : Prénom : en classe de

mangera à la restauration scolaire : *(merci d'être très précis dans vos réponses)*

4 jours par semaine toute l'année (soit 140 repas sur l'année)

3 jours par semaine toute l'année (soit 105 repas sur l'année) **et toujours les mêmes**

les lundis les mardis les jeudis les vendredis

2 jours par semaine toute l'année (soit 70 repas sur l'année) **et toujours les mêmes**

les lundis les mardis les jeudis les vendredis

1 jour par semaine toute l'année (soit 35 repas sur l'année) **et toujours le même**

les lundis les mardis les jeudis les vendredis

de façon **irrégulière** et nous gérerons donc nous-mêmes le planning et le porte-monnaie sur école directe.

Ainsi, nous rentrerons ces données dans notre logiciel qui inscrira automatiquement votre enfant sur les jours que vous nous avez indiqués et nous vous préleverons tous les mois du montant de ces repas.

Si votre enfant est malade ou absent, il faudra vous-mêmes décocher son repas sur école directe avant 8h45 le jour-même comme d'habitude. Ainsi, le repas ne sera pas pointé. Et si en fin d'année scolaire, il y a un reliquat sur votre porte-monnaie, il sera remboursé ou crédité sur l'année suivante.

Si vous souhaitez inscrire votre enfant sur un jour non prévu dans vos réponses (par exemple, exceptionnellement un mardi alors que votre enfant est inscrit pour les lundis et jeudis), merci de l'inscrire vous-mêmes sur le planning d'école directe et de payer ce repas directement à l'accueil ou par le cartable de votre enfant (chèque à l'ordre de école Saint Joseph ou espèce).

Le Directeur - JB DURAND

Questionnaire à remettre par mail à patricia.ecolestjoseph@laposte.net ou au plus tard le jour de la rentrée en format papier.